

Déchets ménagers  
Service Déchets ménagers  
Affaire suivie par : Direction Déchets Ménagers  
Référence : FB/ FB - D22-01992  
Tél. : 0800 17 34 50  
numerovert@roannais-agglomeration.fr



Roanne, le 22 DEC. 2022

Objet : Gestion de la collecte des déchets ménagers des professionnels en 2023

Madame, Monsieur,

Roannais Agglomération exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les déchets liés à votre activité économique ne font pas partie des déchets ménagers de Roannais Agglomération qui de ce fait n'est pas compétent pour en assurer la collecte et le traitement.

Aussi, nous vous rappelons que, depuis juillet 2016, les professionnels ont l'obligation de trier 5 types de déchets (papier/carton, métal, plastique, verre et bois) dans des poubelles dédiées. C'est le tri « 5 flux » des déchets que la Loi AGECE a étendu à 7 flux : (5 flux + plâtre + fractions minérales) à compter du 1er janvier 2025.

Il vous appartient donc de gérer par vos propres moyens, la collecte et le traitement de vos déchets (hors dotation Roannais Agglomération dédiées aux déchets ménagers uniquement) par le biais de contrats avec des prestataires privés. Pour cela, vous pouvez vous rapprocher de la CCI Lyon Métropole Saint Etienne Roanne ou de la CMA, qui mettent en ligne un catalogue de solutions écologie industrielle et territoriale, notamment sur la gestion des déchets.

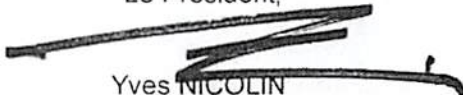
Par conséquent, à compter du 30 mai 2023 nous vous informons que, seuls vos déchets ménagers feront l'objet d'une collecte par Roannais Agglomération dans la limite maximale d'un bac « bordeaux » de 140 L pour les ordures ménagères (OM) résiduelles et d'un autre bac « jaune » de 140 L pour la collecte sélective (CS) en mélange (cartonnette, emballage ...). Ces bacs seront attribués durant le premier semestre 2023.

D'ici là, vous garderez et pourrez utiliser vos anciens bacs et nous vous invitons à souscrire un contrat pour la collecte de vos déchets professionnels. A compter du 31 mai 2023, seuls les nouveaux bacs (140L OM bordeaux / 140L CS jaune) seront collectés par le service public de collecte.

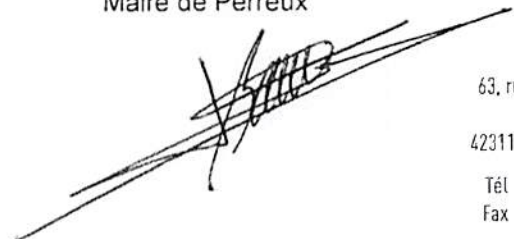
Pour toute question ou renseignement complémentaire n'hésitez pas à contacter le n° vert 0.800.17.34.50.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

  
Yves NICOLIN  
Maire de Roanne

Jean-Yves BOIRE  
Vice-Président délégué aux déchets  
ménagers  
Maire de Perreux





63, rue Jean Jaurès  
CS 70005  
42311 Roanne Cedex  
Tél 04 77 44 29 50  
Fax 04 77 44 29 59

www.aggloroanne.fr